



**FEM**

**Fonds pour l'environnement mondial**

GEF/C.35/13

22 mai 2009

---

Conseil du FEM  
22–24 juin 2009

Point 6 de l'ordre du jour

**RECOMMANDATIONS VISANT À MIEUX PRENDRE EN COMPTE  
LES ASPECTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  
DANS LES OPÉRATIONS DU FEM**

(Préparées par le Groupe consultatif  
pour la science et la technologie)

## Recommandations visant à mieux prendre en compte les aspects scientifiques et techniques dans les opérations du FEM

### Décision recommandée au Conseil

Notant qu'à sa réunion précédente le Groupe consultatif pour la science et la technologie lui a présenté sa vision scientifique pour FEM-5 dans le document intitulé « *Proposals from the Scientific and Technical Advisory Panel* » (GEF/C.34/Inf.14), et prenant bonne note du compte rendu de la réunion du STAP d'avril 2009 (document GEF/C.35/Inf.9), le Conseil accueille avec satisfaction et approuve les recommandations du STAP concernant les aspects scientifiques et techniques des programmes et projets du FEM formulées dans le document GEF/C.35/13 intitulé « *Recommandations visant à mieux prendre en compte les aspects scientifiques et techniques dans les opérations du FEM* ».

### Introduction

1. Se fondant sur son travail consultatif dans le cadre du cycle des projets du FEM et sur sa collaboration avec les acteurs de l'institution, et en qualité de membre des comités consultatifs techniques établis pour FEM-5, le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) a formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'impact des portefeuilles de programmes et de projets actuels et futurs, et des suggestions supplémentaires visant à accroître l'efficacité et la viabilité de l'action du FEM.

### Amélioration de l'état environnemental de la planète

2. Le STAP estime que le FEM étant le principal mécanisme de financement des activités qui ont des effets positifs sur l'environnement mondial, la capacité des projets à contribuer à l'amélioration de l'environnement mondial doit demeurer un critère fondamental de sélection et de conception des projets financés par l'institution. Il faut bien veiller à distinguer ces projets des autres projets de développement durable en général.

### Recommandation 1

3. Le FEM devrait réaffirmer l'importance fondamentale du critère « amélioration de l'environnement mondial » dans la sélection des projets et dans la programmation des ressources.

### Changement climatique : Atténuation et adaptation

4. Le STAP est conscient des données scientifiques toujours plus nombreuses qui attestent de la modification du climat et de ses répercussions sur l'environnement mondial, notamment sur les océans et le littoral. Il est d'avis que la conception des projets du FEM doit expressément tenir compte des risques que l'évolution du climat fait peser sur la capacité de ces projets à contribuer durablement à l'amélioration de l'état environnemental de la planète, notamment en ce qui concerne la fixation du carbone. Les projets doivent être plus adaptés à la modification du climat, et pour cela il faut tenir compte des effets probables de la variabilité et de la modification du climat dans leur conception.

## **Recommandation 2**

5. Tous les projets d'atténuation du changement climatique et, le cas échéant, les stratégies du FEM, devraient intégrer des mesures d'adaptation, afin de créer des synergies entre activités d'atténuation et d'adaptation, tel que l'a recommandé le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.

## **Opérations intersectorielles**

6. La valeur ajoutée du FEM pourrait être accrue par l'adoption d'une approche paysagère de la gestion des ressources naturelles et du cycle de vie des substances chimiques, qui permet d'évaluer rigoureusement les risques des actions envisagées pour renforcer autant que faire se peut la capacité à résister (adaptation) au changement climatique tout en investissant dans les mesures d'atténuation. Parallèlement, les stratégies adoptées dans les différents domaines d'intervention du FEM doivent clairement tenir compte du fait que les investissements réalisés dans un domaine d'intervention donné peuvent compromettre la réalisation des objectifs visés dans d'autres domaines, et que très souvent les objectifs fixés dans des domaines d'intervention différents sont mieux atteints collectivement qu'individuellement.

## **Recommandation 3**

7. Le FEM devrait tenir compte des liens intersectoriels qui existent entre ses diverses opérations et, le cas échéant, veiller à prendre en compte les liens entre les objectifs arrêtés dans les différents domaines d'intervention, grâce à un travail de coordination et à des investissements intersectoriels permettant d'accroître les effets positifs pour l'environnement mondial d'une façon efficace par rapport aux coûts.

## **Science d'application**

8. Le STAP relève la pléthore de mesures recommandées dans le cadre de programmes et de projets pour aider à améliorer l'état environnemental de la planète. Il constate également le manque d'éléments concrets attestant de l'efficacité de ces mesures, mais aussi la méconnaissance des circonstances et des modalités qui favoriseraient une efficacité optimale de ces mesures. L'insuffisance de données concrètes entrave considérablement la capacité du FEM et d'autres organismes de protection de l'environnement à promouvoir un changement à grande échelle. En tant que chef de file de la protection de l'environnement mondial, le FEM a la possibilité de contribuer à la constitution de la base de données voulue en encourageant l'utilisation de la science appliquée dans le cadre de son portefeuille de projets. La science appliquée utilise des méthodes scientifiques quantitatives pour concevoir des projets dans l'intention délibérée de développer des connaissances relatives à l'efficacité des programmes et généralisables dans divers contextes et circonstances. Les résultats de ce travail contribueraient à renforcer la capacité du FEM à remplir sa propre mission, et celle plus large qui consiste à promouvoir un bien public mondial, le renforcement du savoir, afin d'impulser le changement dans le domaine de la protection de l'environnement.

## **Recommandation 4**

9. Le FEM devrait intégrer l'importance stratégique de la science appliquée à son portefeuille de projets, en déterminant les objectifs d'apprentissage et les modèles de projets qui permettent clairement de créer des connaissances scientifiquement fondées relatives aux conditions dans lesquelles les programmes contribuent le plus efficacement possible à améliorer l'environnement mondial.

## **Rôle du STAP au sein du FEM**

10. Le STAP est un organe consultatif impartial et indépendant fournissant des avis sur les questions scientifiques et technologiques au Conseil, aux Entités d'exécution et au Secrétariat du FEM. Conformément à son mandat et à son mode opératoire, il émet des avis scientifiques et techniques, qui doivent être objectifs et stratégiques, sur les programmes, stratégies opérationnelles et politiques du FEM, ainsi que sur les projets et les approches-programmes. Dans le cadre de la mission du STAP, aussi bien pendant FEM-4 qu'en travaillant dans la perspective de FEM-5, son rôle consultatif n'a pas

toujours été clairement défini par rapport au Secrétariat du FEM ; le STAP recommande donc une révision de son mode opératoire à soumettre à l'examen du Conseil.

#### ***Recommandation 5***

11. Le STAP recommande un examen de ses statuts par le Conseil à sa réunion de novembre 2009, afin de mieux définir l'importance relative des avis techniques qu'il donne dans le cadre du cycle de projet et des avis stratégiques qu'il émet à l'adresse du Conseil, et de préciser dans quelle mesure son rôle vient compléter celui d'autres organisations.

#### **Conférence scientifique du FEM**

12. De façon proactive, le STAP agit pour recenser les progrès récents dans les domaines de la science, la technologie et l'économie, et ce dans l'intérêt de l'ensemble de l'appareil du FEM. Pour faciliter l'accès le plus large possible aux avis scientifiques et techniques, le STAP se propose d'organiser périodiquement une conférence scientifique du FEM pour compléter ses réunions régulières. À cette fin, il soumettra une proposition à l'examen du Conseil à sa prochaine réunion.

#### ***Recommandation 6***

13. Le STAP recommande au Conseil d'examiner, à sa réunion de novembre 2009, un projet qu'il a préparé visant à organiser régulièrement une conférence scientifique du FEM pour tenir l'institution au fait de l'évolution de la science et de la technologie environnementales.